

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

## SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,  
 Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint,  
 M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Maire,  
 Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale.

Date de la convocation : 14 mars 2024  
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
 Présents et représentés : 27

Secrétaire : M. Karim CHALABI, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2024/041 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023**

Il est présenté les résultats de l'exercice 2023 détaillés comme suit :

TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats 2022		21 762,13 €			0,00 €	21 762,13 €
Affectation du résultat		81 694,61 €		0,00 €	0,00 €	81 694,61 €
Opérations de l'exercice	65 945,66 €	134 496,44 €	808 167,43 €	917 216,96 €	874 113,09 €	1 051 713,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>65 945,66 €</b>	<b>237 953,18 €</b>	<b>808 167,43 €</b>	<b>917 216,96 €</b>	<b>874 113,09 €</b>	<b>1 155 170,14 €</b>
<i>Résultats de clôture 2023</i>		172 007,52 €		109 049,53 €		281 057,05 €
Restes à réaliser	39 619,30 €	0,00 €			39 619,30 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>105 564,96 €</b>	<b>237 953,18 €</b>	<b>808 167,43 €</b>	<b>917 216,96 €</b>	<b>913 732,39 €</b>	<b>1 155 170,14 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>132 388,22 €</b>		<b>109 049,53 €</b>		<b>241 437,75 €</b>

M. le Maire se retire de la salle consulaire et la séance est placée sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement, après s'être fait présenter le budget Primitif et les dépenses modificatives de l'exercice concerné, donne acte de la décision faite du compte administratif ci-dessus.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 074-217402809-20240321-CM24041B-BF

S'LO

Mme Michèle FAVRE D'ANNE invite les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à s'exprimer.

En l'absence de remarque, Mme Michèle FAVRE D'ANNE propose l'adoption du compte Administratif 2023 du budget annexe Assainissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **VOTE** le compte Administratif 2023 du budget annexe Assainissement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mars 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET-SAVOIE



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Karim CHALABI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **29 MARS 2024** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

